



Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-37-1

Ottawa, le 8 octobre 2008

Avis de consultation

Demande reçue

Huntsville (Ontario)

L'article 1 est retiré de cet avis public.

Suite à son avis public de radiodiffusion CRTC 2008-37 en date du 1^{er} mai 2008, le Conseil annonce ce qui suit:

La demande suivante est retirée de cet avis public et sera inscrite à une audience publique ultérieure.

Article 1

Huntsville (Ontario)

No de demande 2008-0513-7

Demande présentée par **Muskoka-Parry Sound Broadcasting Limited** relativement à la licence de l'entreprise de programmation de radio commerciale de langue anglaise CFBK-FM Huntsville (Ontario).

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>